



CODE ÉTHIQUE

Sommaire

LA VISION DE NERI SPA	2
OBJECTIFS ET DESTINATAIRES	2
1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	2
1.1 Légalité	3
1.2 Équité	3
1.3 Non-discrimination	3
1.4 Confidentialité	3
1.5 Diligence	3
1.6 Loyauté	4
2 RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS ET LES COLLABORATEURS	4
2.1 Sélection du personnel	4
2.2 Gestion du personnel	4
3 ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	5
4 GESTION DE L'ENTREPRISE	5
4.1 Respect des procédures internes	5
4.2 Gestion comptable	5
4.3 Protection du patrimoine	6
4.4 Communication	6
5 RELATIONS EXTÉRIEURES	6
5.1 Relations avec les autorités et les administrations publiques	6

5.2	Relations avec les organisations politiques et syndicales.....	7
5.3	Relations avec les clients et les fournisseurs	7
6	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	7
7	LIGNES DIRECTRICES DU SYSTÈME DE SANCTIONS	8

REMESSA

LA VISION DE NERI SPA

Neri spa est une entreprise symbole d'excellence dans le domaine du mobilier urbain haut de gamme et des systèmes d'éclairage en Italie et dans le monde entier.

Les principes qui inspirent depuis toujours le travail de cette société sont formellement rassemblés dans un Code d'éthique et de conduite, dans la conviction que l'adoption d'un ensemble de principes éthiques et de règles de conduite claires contribue à diffuser à tous les niveaux de l'entreprise, tant dans les relations internes qu'avec les tiers, une intégrité éthique solide et un respect rigoureux des lois.

L'objectif de Neri spa est donc de rechercher l'excellence sur le marché où elle opère, à travers un développement durable, en préservant l'environnement et la sécurité des personnes impliquées grâce à un comportement cohérent et respectueux de l'éthique sociale.

OBJECTIFS ET DESTINATAIRES

Le présent Code éthique (ci-après dénommé « le Code ») expose l'ensemble des principes éthiques et moraux qui sont à la base de l'activité de Neri spa (ci-après dénommée « la Société ») ainsi que les lignes de conduite adoptées par la Société tant au sein de ses activités (dans les relations entre les employés) qu'à l'extérieur (dans les relations avec les institutions, les fournisseurs, les clients, les partenaires commerciaux, les organisations politiques et syndicales ainsi que les médias (ci-après dénommés « les parties prenantes »).

Le respect de ces principes est d'une importance fondamentale pour atteindre la mission d'entreprise de Neri spa et pour garantir sa réputation dans le contexte socio-économique dans lequel elle opère.

Le présent Code est contraignant pour les administrateurs et les employés de Neri spa, ainsi que pour toutes les personnes qui travaillent et collaborent, de manière permanente ou temporaire, pour le compte de la Société (ci-après dénommés les « Destinataires »).

Le Code sera largement diffusé au sein de la structure de gouvernance interne et largement communiqué à l'extérieur, notamment par le biais de son site internet.

Neri spa s'engage également à prendre toutes les mesures supplémentaires nécessaires pour que les principes et les prescriptions du Code soient diffusés et appliqués en temps utile.

1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

La conduite des Destinataires, à tous les niveaux de l'entreprise, est fondée sur les principes de légalité, d'équité, de

de non-discrimination, de confidentialité, de diligence et de loyauté.

1.1 Légalité

Neri spa opère dans le respect absolu de la loi et du présent Code.

Tous les destinataires sont donc tenus de respecter toutes les réglementations applicables et de se tenir constamment informés des évolutions législatives.

La conviction d'agir dans l'intérêt de la Société ne peut en aucun cas justifier la violation dudit principe de légalité, qui doit donc constituer le fondement de toute conduite mise en œuvre en sa faveur.

1.2 Équité

L'équité et l'intégrité morale sont un devoir incontournable pour tous les Destinataires.

Les Destinataires sont tenus de ne pas établir de relations privilégiées avec des tiers, qui seraient le fruit de sollicitations externes visant à obtenir des avantages indus.

Dans l'exercice de leurs activités, les Destinataires sont tenus de ne pas accepter de contrepartie afin d'accorder des avantages indus à des tiers.

1.3 Non-discrimination

Dans ses relations avec les parties prenantes, et en particulier dans la sélection et la gestion du personnel, dans l'organisation du travail, dans le choix, la sélection et la gestion des fournisseurs, ainsi que dans ses relations avec les organismes et les institutions, Neri spa évite et rejette toute discrimination fondée sur l'âge, le sexe, la race, l'orientation sexuelle, l'état de santé, les opinions politiques et syndicales, la religion, la culture et la nationalité de ses interlocuteurs.

1.4 Confidentialité

Neri spa s'engage à assurer la protection et la confidentialité des données personnelles des destinataires et des parties prenantes, dans le respect de toutes les réglementations applicables en matière de protection des données personnelles.

Aucun destinataire ne peut tirer aucun avantage, direct ou indirect, de l'utilisation d'informations confidentielles ou de données personnelles acquises ou collectées dans le cadre des activités exercées pour le compte de la Société.

1.5 Diligence

La relation entre Neri spa et ses employés est fondée sur la confiance mutuelle : les employés sont donc tenus d'agir dans l'intérêt de l'entreprise, dans le respect des valeurs énoncées dans le présent Code.

Les destinataires doivent s'abstenir de toute activité susceptible d'entrer en conflit avec les intérêts

de Neri spa en renonçant à la poursuite d'intérêts personnels en conflit avec les intérêts légitimes de la société.

Les destinataires doivent éviter de s'impliquer dans des situations qui pourraient même seulement apparaître comme un conflit d'intérêts.

On entend par conflit d'intérêts le cas où l'on poursuit un intérêt personnel ou celui d'un tiers, différent de celui de la société, ou où l'on mène des activités qui peuvent, de quelque manière que ce soit, interférer avec l'indépendance et l'objectivité du jugement et, par conséquent, avec la capacité de prendre des décisions au nom **de la société, ou encore où l'on tire profit d'opportunités à des fins personnelles.**

Les destinataires sont tenus de déclarer toute situation susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts, en se conformant aux décisions prises à cet égard par la société.

En cas de violation, la Société prendra toutes les mesures appropriées pour mettre fin au conflit d'intérêts, se réservant le droit d'agir pour se protéger.

1.6 Loyauté

La Société croit aux principes de la concurrence libre et loyale et agit dans le respect de la législation antitrust. Elle s'abstient donc de mettre en œuvre des pratiques commerciales déloyales et/ou trompeuses, susceptibles de constituer des formes de concurrence déloyale.

Neri spa et les Destinataires s'engagent à exercer une concurrence loyale, dans le respect de la législation nationale et communautaire, conscients qu'une concurrence vertueuse constitue une saine incitation aux processus d'innovation et de développement, et protège également les intérêts des consommateurs et de la collectivité.

2 RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS ET LES COLLABORATEURS

2.1 Sélection du personnel

L'évaluation et la sélection du personnel sont effectuées de manière équitable et transparente, dans le respect de l'égalité des chances, afin de concilier les besoins de Neri spa avec les profils professionnels, les ambitions et les attentes des candidats.

Neri spa s'engage à prendre toutes les mesures utiles pour éviter toute forme de favoritisme dans le processus de sélection du personnel en utilisant des critères objectifs et méritocratiques, dans le respect de la dignité des candidats et dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'entreprise.

Le personnel embauché, notamment grâce à la mise en œuvre du présent Code, reçoit des informations claires et correctes sur les rôles, les responsabilités, les droits et les devoirs des parties.

2.2 Gestion du personnel

Les ressources humaines constituent un facteur déterminant pour la croissance et le développement de la société.

Neri spa protège et valorise ses ressources humaines, en s'engageant à maintenir les conditions nécessaires à la croissance professionnelle, aux connaissances et aux compétences de chaque personne.

Neri spa encourage la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise, en fournissant des outils participatifs permettant de recueillir les opinions et les suggestions des travailleurs, garantissant ainsi leur plus large participation.

Les relations entre les employés doivent être loyales, correctes et respectueuses, dans le respect des valeurs de la coexistence civile et de la liberté des personnes.

3 ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Neri spa s'engage à offrir à son personnel un environnement de travail sain, sûr et respectueux de la dignité des travailleurs.

Elle encourage la diffusion d'une culture de la sécurité et de la sensibilisation aux risques liés aux activités professionnelles exercées, en exigeant de tous, à tous les niveaux, des comportements responsables et respectueux du système de sécurité adopté et des procédures de l'entreprise afin de contribuer au maintien de leur propre sécurité et de celle des autres.

La sécurité sur le lieu de travail est assurée à la fois par la mise en œuvre rigoureuse des dispositions prévues par la loi en vigueur et par la promotion active d'une culture de la sécurité à travers des programmes de formation spécifiques.

Neri spa protège la santé de ses travailleurs, tout en garantissant le respect des normes d'hygiène et de prévention sanitaire.

4 GESTION DE L'ENTREPRISE

4.1 Respect des procédures internes

Les destinataires sont tenus de respecter strictement les procédures et les instructions internes de l'entreprise.

Les destinataires doivent agir conformément à leurs profils d'autorisation respectifs et conserver toute la documentation appropriée afin de garder une trace des actions entreprises pour le compte de l'entreprise.

4.2 Gestion comptable

Dans le cadre de la gestion comptable, les destinataires sont tenus d'agir dans le respect des principes de véracité, d'exactitude et de transparence.

Les écritures comptables doivent donner une image fidèle et correcte des activités commerciales et de la situation économique et financière de la Société.

Tous les postes figurant dans la comptabilité doivent donc être étayés par une documentation complète, claire et valide, en évitant toute forme d'omission, de falsification et/ou d'irrégularité.

Chaque écriture comptable doit refléter exactement les résultats des pièces justificatives. Par conséquent, les pièces justificatives doivent être conservées avec soin et être immédiatement disponibles.

4.3 Protection du patrimoine

Les destinataires exercent leurs fonctions en s'efforçant de rationaliser et de limiter l'utilisation des ressources de l'entreprise.

La société exige de son personnel une utilisation correcte et efficace du patrimoine de l'entreprise, des finances, du système informatique et de toutes ses ressources. Le patrimoine de l'entreprise comprend tous les biens et équipements nécessaires et indispensables à l'exercice des activités professionnelles, ainsi que le *savoir-faire*.

Les destinataires sont tenus d'appliquer correctement les dispositions relatives à la sécurité afin de protéger les dispositifs *matériels* contre tout accès non autorisé, qui pourrait porter gravement atteinte aux droits à la protection des données personnelles du personnel et des clients de Neri spa.

4.4 Communication

Neri spa met à la disposition des parties prenantes des outils de communication appropriés leur permettant d'interagir avec l'entreprise pour transmettre des demandes, demander des éclaircissements ou déposer des réclamations.

Neri spa encourage une communication d'entreprise efficace, capable de mettre l'entreprise en contact avec la société civile, afin de comprendre les demandes, les exigences et les besoins de la collectivité et de diffuser ses valeurs et sa mission.

Les informations diffusées aux parties prenantes sont complètes et précises afin de permettre aux destinataires de prendre des décisions correctes et éclairées.

5 RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

5.1 Relations avec les autorités et les administrations publiques

Les relations avec les autorités et les administrations publiques doivent être fondées sur le respect le plus strict des réglementations applicables, des principes d'honnêteté, de transparence et d'équité, du respect du rôle institutionnel, ainsi que des procédures d'entreprise existantes, afin de protéger l'image et la réputation de la société. Dans le cadre de ces relations, les destinataires autorisés s'engagent à respecter les plus hauts niveaux d'équité et d'intégrité, en s'abstenant de toute forme de pression, explicite ou voilée, visant à obtenir un avantage indu pour eux-mêmes ou pour Neri spa.

La prise d'engagements avec l'administration publique est réservée exclusivement aux fonctions de l'entreprise chargées de cette tâche.

À cet égard, les Destinataires autorisés seront tenus de respecter strictement les dispositions

du présent Code.

Il appartient à l'entreprise de diffuser le contenu et les objectifs du présent Code d'éthique à tous les destinataires (internes et externes) afin qu'ils appliquent les directives éthiques de l'entreprise.

5.2 Relations avec les organisations politiques et syndicales

Neri spa ne favorise ni ne discrimine aucune organisation politique ou syndicale.

La société s'abstient de fournir toute contribution indue sous quelque forme que ce soit à des partis, syndicats ou autres formations sociales, sauf dérogations spécifiques et toujours dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur.

Les destinataires sont tenus de s'abstenir de toute pression directe, indirecte ou présumée à l'égard des responsables politiques ou des représentants syndicaux.

5.3 Relations avec les clients et les fournisseurs

Les employés et collaborateurs doivent informer de manière adéquate les tiers du contenu des dispositions du Code d'éthique, afin d'uniformiser leur comportement avec les présentes dispositions.

Les Destinataires traitent les tiers avec courtoisie, compétence et professionnalisme, convaincus que leur conduite détermine la protection de l'image et de la réputation de l'entreprise et, par conséquent, la réalisation des objectifs de l'entreprise.

En particulier, les Destinataires doivent s'abstenir de toute forme de comportement déloyal ou trompeur susceptible d'inciter les clients ou les fournisseurs à se fier à des faits ou à des circonstances non fondés. Tous les employés et collaborateurs s'engagent à garantir que toutes les activités sont menées en totale conformité avec les réglementations applicables en matière de concurrence.

Les relations avec les fournisseurs sont basées sur la loyauté, l'équité et la transparence.

Le choix des fournisseurs est effectué sur la base de critères objectifs d'économie, d'opportunité et d'efficacité.

6 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le respect des prescriptions du présent Code est confié à la surveillance prudente, raisonnable et attentive de chacun des Destinataires, dans le cadre de leurs rôles et fonctions respectifs au sein de l'entreprise.

Le système de contrôle interne est constitué de l'ensemble des outils nécessaires ou utiles pour orienter, gérer et vérifier les activités de l'entreprise, en l'orientant vers la réalisation de ses objectifs et en contrant de manière adéquate les risques.

Le système de contrôle dans son ensemble doit fournir une garantie raisonnable quant au respect des lois de l'État, des procédures internes, des codes d'entreprise, à la réalisation des objectifs fixés, à la protection des biens et des ressources de l'entreprise, à la gestion de l'entreprise selon des critères d'efficacité et d'efficience, ainsi qu'à la fiabilité des informations comptables et de gestion à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

7 LIGNES DIRECTRICES DU SYSTÈME DE SANCTIONS

Les règles contenues dans le Code d'éthique complètent le comportement que l'employé est tenu d'observer, en vertu des lois civiles et pénales en vigueur et des obligations prévues par la convention collective.

Les effets des violations du Code éthique et des protocoles internes doivent être pris en considération par toutes les personnes qui, à quelque titre que ce soit, entretiennent des relations avec Neri spa. En fonction de la gravité du comportement de la personne impliquée dans l'une des activités illégales prévues par le Code, Neri spa prendra sans délai les mesures appropriées, indépendamment de l'éventuelle poursuite pénale par les autorités judiciaires.

La violation des règles du Code porte atteinte à la relation de confiance établie avec l'entreprise et, dans la mesure où elle est considérée comme un manquement aux obligations contractuelles de la relation de travail salarié ou de collaboration professionnelle, conformément à l'article 2104 du Code civil, elle peut entraîner des mesures disciplinaires, légales ou pénales ; dans les cas les plus graves, la violation peut entraîner la résiliation du contrat de travail, si elle est commise par le salarié, ou la rupture de la relation, si elle est commise par un collaborateur ou un tiers (fournisseur, etc.).